

LE CALENDRIER DU **PLUi**

2015 LANCEMENT DE LA DÉMARCHE

Concertation préalable

2015 - 2016 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Une analyse fine du territoire en matière d'habitat, d'économie, de déplacements, de paysages, d'environnement ou de démographie, permettra de dégager les grands enjeux et de les partager.

2016 PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Les orientations du PADD (urbanisme, transport, habitat, activités économiques, environnement, etc.), issues du diagnostic territorial, seront présentées en réunions publiques et débattues à l'échelle de chaque commune, puis en Conseil communautaire.

2017 ÉLABORATION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION (OAP) ET DU RÈGLEMENT

Les OAP et le règlement participent à la mise en œuvre du PADD, en intégrant notamment les volets habitat et déplacements.

Arrêt du PLUi et bilan de la concertation

2018 ENQUÊTE PUBLIQUE ET APPROBATION DU PLUi

MI - 2018 ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLUi, VALANT PLH ET PDU



COMMENT PARTICIPER ?

Chacun doit pouvoir s'informer et s'exprimer sur l'avenir du territoire : faites-nous part de vos remarques et suggestions !

> Sur le **registre de concertation** mis à disposition avec le dossier de concertation :
· dans votre mairie aux heures habituelles d'ouverture,
· à la Communauté urbaine du Grand Nancy, au 7, rue Pierre Chalnot, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

> Par **courrier** :
Communauté urbaine du Grand Nancy
Pôle territoire - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine
22-24, viaduc Kennedy - c.o.n°80036
54035 Nancy cedex

> Par **Internet** sur le site <http://plui.grand-nancy.org> où vous pourrez suivre l'actualité de la démarche et vous exprimer en remplissant le formulaire de contact.

> En participant aux **réunions publiques** qui se dérouleront dès le 1^{er} semestre 2016 dans votre commune. Les dates et lieux seront publiés notamment sur les sites Internet du Grand Nancy et du PLUi ainsi que par annonces légales.

<http://plui.grand-nancy.org>

aduan

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE L'AIRE
URBAINE NANCÉIENNE

GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE

GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE



COMPRENDRE LE PLUi
L'avenir de notre territoire
se dessine aujourd'hui

2015 > 2018

VOUS AVEZ DIT **PLUi** ?

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit la vocation et les conditions d'occupation des sols de votre commune : espaces urbains, équipements publics, zones économiques, secteurs agricoles, infrastructures de transports, secteurs de protection du patrimoine... Chaque commune possède son propre PLU, dont les règles concernent autant les particuliers que les personnes morales de droit public ou privé.

Aujourd'hui, la loi évolue et le Grand Nancy lance un PLU unique pour ses 20 communes : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Elaboré à l'échelle de l'agglomération, en concertation avec les 20 communes et l'ensemble des acteurs et partenaires, il constituera le nouveau document de référence, pour le développement de l'agglomération, plus lisible et cohérent.

POURQUOI UN NOUVEL OUTIL ?

Dans un contexte sociétal et économique en constante évolution, le Grand Nancy doit mettre en œuvre une programmation urbaine plus solidaire et durable, afin de poursuivre son développement harmonieux.

L'OBJECTIF DU PLUi EST TRIPLE :

- planifier le développement du territoire à une échelle intercommunale plus cohérente, adaptée à vos modes de vie : vous résidez dans une commune, mais vous êtes aussi amenés à travailler, pratiquer des loisirs, faire vos courses ou vos démarches administratives dans d'autres villes,
- répondre aux enjeux actuels (développement économique, déplacement, habitat et environnement), qui dépassent les limites communales et nécessitent une mutualisation de moyens,
- harmoniser les politiques publiques, en intégrant le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU), élaborés à l'échelle intercommunale du Grand Nancy, et prendre en compte le développement des territoires voisins de l'agglomération.

Intégrer les nouvelles exigences réglementaires, notamment en matière d'environnement, renforcer l'attractivité du Grand Nancy, favoriser le développement économique, diversifier les logements pour répondre à l'ensemble de la demande, améliorer la qualité du cadre de vie, relever les défis environnementaux...

Le territoire de demain est une agglomération pour tous, où il fait bon vivre, habiter, se déplacer.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le PLUi fixe les grandes orientations de développement spatial du territoire pour les 10 prochaines années, en prenant en compte

les spécificités de chaque commune. Chaque habitant et usager est concerné !



Un PLU unique pour les 20 communes de l'agglomération.



UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

Le PLUi est porté par la Communauté urbaine du Grand Nancy, compétente pour élaborer les documents d'urbanisme, le PDU et le PLH, en collaboration étroite avec les 20 communes de l'agglomération. Leur implication à toutes les étapes de la démarche s'inscrit dans une logique de co-construction. Tout au long de la procédure, une large concertation est également menée avec les personnes publiques, les professionnels, les associations, ou encore les usagers du territoire.

REPÈRES

20
COMMUNES

1
PROJET
D'AGGLOMÉRATION

6
TERRITOIRES À ENJEUX

L'Écoquartier Plateau de Haye, les Rives de Meurthe, l'Écoquartier Nancy Grand Cœur, les Plaines Rives Droites, le secteur Sud-Est, le Plateau de Brabois-Artem.

14 230
HECTARES

137 772
EMPLOIS

139 944
LOGEMENTS

266 000
HABITANTS